

# « Chaque jour, un Français me demande l'euthanasie »

► Le docteur Yves de Locht pratique des euthanasies depuis que la loi belge le permet.

► Ces dernières années, les demandes de patients français se sont multipliées.

► Il publie un livre destiné au public de l'Hexagone.

Sur la table de la terrasse, le médecin replonge dans les pages de ses carnets à la reliure bleutée. « Regardez, là, c'est Hélène, présente-t-il. Une jeune maman d'une trentaine d'années. Elle m'a beaucoup impressionné ! » Depuis des années, ce généraliste, un « petit docteur » comme il se désigne lui-même, consigne manuscritement les témoignages de patients qu'il a aidés (ou va aider) à mourir, comme de leur entourage. « Pour ne pas les oublier : j'ai quand même 73 ans ! », sourit-il. En fouillant un autre carnet, il exhume cette photo, prise à la va-vite, imprimée et collée. On y voit un clavier numérique et un écran sur lequel s'affiche ce message : « Merci, je suis si fatiguée. » Les derniers mots que Cathy, atteinte de la maladie de Charcot, a exprimés en fixant les lettres de sa tablette à la seule force de sa rétine avant de recevoir l'injection du docteur.

Ce sont ces témoignages-là qui aujourd'hui se retrouvent dans un livre intitulé *Docteur, rendez-moi ma liberté*, en référence à l'imploration d'un patient. Depuis une semaine, Yves de Locht fait donc le tour des médias hexagonaux (*Le Parisien*, BFM, RTL, etc.). « Les médias français racontent tellement de choses fausses sur l'euthanasie en Belgique que je voulais rétablir la vérité », explique le docteur. *Je reçois des appels ou des courriers tous les jours de patients français. Depuis deux ans, la demande a explosé et l'actuelle ministre de la Santé ne veut pas remettre cette discussion sur le tapis. »* Or, pour ce médecin, l'actuelle loi française n'est

pas suffisante. Elle autorise certes la sédation profonde et continue, mais uniquement à un stade très avancé. « On ne vous donne plus rien, et on attend que vous mouriez. C'est très hypocrite car ce sont des euthanasies déguisées ! Mais cela peut durer des jours et on ne peut assurer que la personne ne souffre pas. Alors qu'avec l'euthanasie, cela se fait sans souffrance et en quelques minutes. » L'attitude de certains confrères français, surtout, le révolte : « Leur discours à un malade qui n'est pas en phase terminale est qu'il ne souffre pas encore assez ! Mais qui peut juger de la souffrance d'autrui ? Et à quoi bon prolonger cela de six mois ? »

## « Pourquoi vivre bien et mourir mal ? »

Ces médecins peu empathiques, Françoise Griso, 59 ans, les connaît bien. « On se sent piégés dans son propre pays par des gens qui ne veulent pas vous entendre, explique celle qui est atteinte d'un cancer maxillo-facial. Avant le docteur de Locht, aucun médecin ne m'avait demandé si j'avais mal. » Il y a cinq ans, le cancer qu'elle avait

combattu durant vingt ans a récidivé. Sachant que les opérations ne serviraient plus qu'à la soulager temporairement, Françoise Griso a entamé des démarches pour obtenir l'euthanasie en Belgique. « L'important est d'avoir le choix de mourir droite dans mes bottes, avec le sourire, tranche cette grand-mère au ton décidé et dynamique. Mes limites touchent plutôt à mon autonomie qu'à la douleur. Tant que j'arrive encore à promener mes chiens, à passer du temps avec mes enfants, mes petits-enfants, je continue à me battre. Mais le jour où je me lèverai pour me shooter de médicaments et pour me recoucher, le moment sera venu. J'ai eu une vie tellement belle, riche, que je ne supporterai pas qu'elle soit pourrie par la fin. Pourquoi vivre bien et mourir mal ? »

Mais tous les patients français n'ont pas cette porte de sortie belge. Le docteur de Locht ne pratique pas plus d'une dizaine d'euthanasies par an. Trop difficile émotionnellement. Et il n'est pas le seul à être débordé.

Côté français, Claudette Pierret, déléguée adjointe de l'association pour le droit de mourir dans la dignité en

France (ADMD) dans le département de Meurthe-et-Moselle, reçoit elle aussi des demandes chaque jour. Elle opère une première sélection au regard des lois belge et suisse (l'euthanasie y est interdite mais le suicide assisté autorisé) et oriente les patients. « Je ne fais que ça, du matin au soir, explique cette bénévole, pensionnée. Tant qu'on n'aura pas de loi, cela continuera. En France, nous avons énormément de suicides de personnes âgées. C'est bien la preuve que la loi Leonetti est insuffisante ! »

Jusqu'à quand les patients français pourront-ils venir en Belgique ? Les Pays-Bas, eux, n'autorisent pas les étrangers à recourir à cette « mort douce » sur leur sol. Le docteur de Locht, qui envisage d'arrêter de pratiquer, s'inquiète de la relève et du refus de certains hôpitaux belges d'accueillir des étrangers pour abrégier leurs souffrances. Le centre universitaire Brugmann, débordé, a par exemple décidé récemment de fermer ses portes aux étrangers. Pour Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD Belgique, la prudence est de mise. « L'affluence de patients français pose divers problèmes en Belgique : une demande d'euthanasie représente un certain engagement de temps, d'énergie et d'émotions pour le médecin. Or, c'est du temps qu'il ne consacrerait pas à ses autres patients. Certains docteurs commencent à saturer. » L'association belge n'encourage pas franchement les Français à se présenter en Belgique. « Pour le moment, on parvient à répondre à certaines demandes, mais on en exclut déjà. Que se passera-t-il si les Allemands, les Italiens viennent aussi frapper à notre porte ? Les médecins belges pourront-ils encore faire face raisonnablement à toutes ces demandes ? » ■

ELODIE BLOGIE

## TÉMOIGNAGE

### « Mon amie est partie dans les meilleures conditions possible »

Maryse souffrait d'une insuffisance respiratoire chronique depuis de nombreuses années. « Au début, elle se promenait avec sa bouteille d'oxygène sans problème, raconte Jeanne Coupery, sa compagne. Puis elle est devenue invalide. Elle suffoquait au moindre effort. Elle était complètement dépendante, pour n'importe quel geste du quotidien. A Noël, elle a décidé que ce n'était plus possible. » Maryse a donc pris ses renseignements pour obtenir une euthanasie en Belgique. Son médecin traitant la soutenait, consciente qu'elle ne pouvait, elle, rien faire pour sa patiente au regard de la législation française.

C'est en ambulance que Maryse a rejoint une première fois la Belgique pour rencontrer un médecin. Ce dernier a demandé un second avis à un pneumologue, qui a confirmé qu'aucune évolution n'était possible.

« Mon amie a été reçue par des gens très à l'écoute, plein d'empathie, se souvient Jeanne. Mais si une telle loi existait en France, on lui aurait épargné tant de souffrances, notamment dans les transports, etc. Je ne comprends pas que ça n'existe pas chez nous. C'est d'une grande hypocrisie ! » Une date a alors été fixée au 4 juin dernier. « Elle est partie dans les meilleures conditions possible, empreintes de dignité, de gentillesse, et sans souffrance », souffle Jeanne Coupery, émue.

E.BL.



**Docteur, rendez-moi ma liberté**  
YVES DE LOCHT  
Michel Lafon  
240 pages  
20 euros

**CHIFFRES****Un chiffre inexistant**

Combien de Français reçoivent une euthanasie en Belgique ? Impossible de le savoir. Le rapport 2016-2017 de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie ne reprend pas cette donnée. Le domicile des personnes n'est pas mentionné dans le document dont dispose la commission, même si certains médecins l'indiquent. Il n'est signalé que dans une autre partie, ouverte uniquement lorsque des informations complémentaires sont demandées au médecin déclarant. Au regard de ces chiffres incomplets, en 2016 et en 2017, le rapport stipule que 23 patients résidant à l'étranger ont obtenu une euthanasie en Belgique. Insignifiant vu les 2.300 déclarations de 2017. La demande n'est pas plus aisée à évaluer. Le docteur de Locht évoque un appel ou un courrier par jour. L'ADMD belge dit également recevoir grosso modo une demande d'ouverture de dossier chaque jour. Pareil pour Claudette Pierret, qui, depuis le nord de la France, renseigne des compatriotes quotidiennement.

E.BL

**EN FRANCE, UNE GRANDE PRUDENCE****La loi ne devrait pas changer**

La France va-t-elle évoluer vers l'euthanasie ? Rien n'est moins sûr. Dans une semaine, le Conseil national d'éthique doit remettre un avis très attendu sur une série de questions bioéthiques. Avec celui sur la procréation médicale assistée (PMA), le chapitre sur la fin de vie est le plus attendu. Ce rapport, purement consultatif, n'engage pas formellement le président Macron. Mais il lui servira à alimenter sa réflexion avant une révision des lois de bioéthique prévue pour le premier semestre 2019.

Actuellement, la fin de vie est régie par une loi de 2016, dite loi Claeys-Leonetti. Elle prévoit un « droit à la sédation profonde et continue » quand le pronostic vital est engagé à court terme et à condition que le patient ait fait part de directives anticipées. Une législation qui n'autorise donc en rien l'euthanasie ou le suicide assisté.

À en croire les sondages, l'opinion est largement favorable à l'euthanasie. Mais les politiques se montrent extrêmement prudents. Lors de la campagne présidentielle, à l'inverse de Jean-Luc Mélenchon et de Benoît Hamon, le candidat Macron n'avait pas promis d'aller plus loin sur la fin de vie. Il ne s'est pratiquement plus exprimé depuis sur ce sujet. Mais son Premier ministre et la ministre de la Santé ont donné le ton. « Je suis très prudent », a confié Édouard Philippe. « La loi Claeys-Leonetti répond aux besoins », estime pour sa part Agnès Buzyn, qui ne pense pas qu'il soit nécessaire de changer la loi.

La majorité parlementaire est elle-même divisée. À l'initiative de 156 députés, une tribune a récemment demandé que la France aille plus loin sur l'euthanasie. Plus d'un tiers des députés de La République en Marche l'ont signée. Avant Emmanuel Macron, François Hollande avait avancé sur la pointe des pieds. En campagne en 2012, il avait déjà entretenu le flou. Il avait fait la promesse, moyennant des conditions strictes, d'une « assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité ». Il avait d'autant moins voulu aller plus loin que l'adoption chahutée du mariage pour tous en 2013 l'avait échaudé.

J.O.M.